

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

Modification partielle de la Délibération n° 10/3-46 du 26 juin 2010
(mission de Madame Hélyette PELTIER)

Annulation et remplacement de la Délibération n° 10/4-43 du 10 juillet 2010
(missions de Monsieur Edmond LAURET et de Madame Claude BRISSAC-FERAL)

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, par Délibérations n° 10/3-46 et n° 10/4-43 citées en objet, vous aviez donné mandat spécial à :

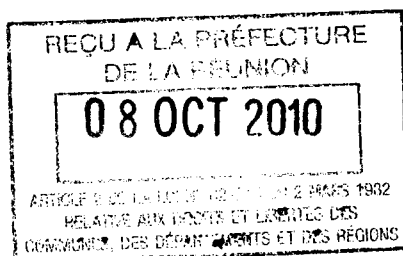
- Madame Hélyette PELTIER (Conseillère Municipale), dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports, à Montpellier ;
- Monsieur Edmond LAURET et Madame Claude BRISSAC-FERAL (Adjoint(e)s) dans le cadre des 3èmes Rencontres de la Coopération Décentralisée Franco Chinoise, à Nankin et à Shanghai (Chine).

Je vous demande aujourd'hui d'approuver les modifications utiles portant sur les dates effectives des missions en cause, comme suit :

- en ce qui concerne Madame Hélyette PELTIER, du 9 au 19 mai 2010 (au lieu du 10 au 16),
- s'agissant de Monsieur Edmond LAURET de Madame Claude BRISSAC-FERAL, du 15 au 24 juin (au lieu du 15 au 23 juin).

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

Modification partielle de la Délibération n° 10/3-46 du 26 juin 2010
(mission de Madame Hélyette PELTIER)

Annulation et remplacement de la Délibération n° 10/4-43 du 10 juillet 2010
(missions de Monsieur Edmond LAURET et de Madame Claude BRISSAC-FERAL)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 ;

Vu la Délibération n° 10/3-46 du 26 juin 2010 donnant autorisation d'exercice de mandats spéciaux, entre autres à Madame Hélyette PELTIER ;

Vu la Délibération n° 10/4-43 du 10 juillet 2010 donnant autorisation de mandat spéciaux à Monsieur Edmond LAURET et à Madame Claude BRISSAC FERRAL ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-80 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Modifie partiellement la Délibération n° 10/3-46 susvisée.

ARTICLE 2

Annule et remplace la Délibération n° 10/4-43 susvisée.

ARTICLE 3

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Madame Hélyette PELTIER (Conseillère Municipale), dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports, du 9 au 19 mai 2010, à Montpellier ;

Délibération n° 10/5-80

- Monsieur Edmond LAURET (Adjoint à la coopération décentralisée) et Madame Claude BRISSAC-FERAL (Adjointe aux relations internationales), pour la mission de représentation de la Commune, du 15 au 24 juin 2010, à Nankin et à Shanghai (Chine), dans le cadre des 3èmes Rencontres de la Coopération Décentralisée Franco Chinoise.


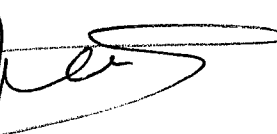
ARTICLE 4

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 5

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010

 **LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE

REÇU A LA MAIRIE
DE LA COMMUNE
08 OCT 2010
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 83-633 DU 27 JUILLET 1983
RELATIVE AUX POUVOIRS ET SERVICES DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS